CIE SOCIAL CULTURE LOISIRS

RENTREE SCOLAIRE 2025

(Fournitures Scolaires)

Retrait des Bons
Du 18 Août au 03 Octobre 2025

De 9 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 15 – Le Vendredi de 8 H 30 à 14 H

Après cette date, les droits seront perdus. Les étudiants n'ayant pas de justificatif doivent se renseigner au C.I.E. avant la date ci-dessus.

COLLEGIEN : BON d'ACHAT ou SHOPPING PASS *d'une Valeur de 65.00 €*



Sont concernés, les élèves de 6ème – 5ème – 4ème et 3ème

LYCEEN : BON d'ACHAT ou SHOPPING PASS *d'une Valeur de 65.00 €*

- Lycée d'Enseignement Général **(à partir de la Seconde)**
- Lycée d'Enseignement Technique et Professionnel
- 1ère Année d'Apprentissage (si ressources inférieures à 30 % du SMIC).

ATTENTION : LES SHOPPING PASS SERONT REMIS COURANT NOVEMBRE

ETUDIANT : *SHOPPING PASS (chéquier) d'une Valeur de 150.00 €*

Sont concernés les étudiants jusqu'à l'âge de 24 ans ayant impérativement fourni un justificatif pour pouvoir commander leur chéquier. Celui-ci sera remis courant novembre.

Le C.I.E. met à disposition, photocopieur, relieur pour réaliser les rapports de stage.

Le BON D'ACHAT sera REMIS sur PRESENTATION du :

- **Bulletin de notes du dernier trimestre ou carnet de liaison ou certificat de scolarité pour Collégiens – Lycéens (- 16 ans)**
- **Certificat de scolarité pour Collégiens -Lycéens (+ de 16 ans)**
- **Carte Etudiant ou Certificat de scolarité pour Etudiants jusqu'à 24 ans.**

1, Rue Eugène Claret 90100 – DELLE ☏ : 03.84.36.25.55 - Fax 03.84.36.19.18 – Email : ciedelle@orange.fr - www.cie-delle.com.fr